



Paris, le 9 Janvier 2014,

Appel à la solidarité des producteurs laitiers

Les producteurs qui feront un don de lait à une association pourront obtenir une déduction fiscale.

Les Restos du Cœur, après s'être battus, aux côtés de la filière laitière et des associations d'aide alimentaire afin d'obtenir la défiscalisation pour les producteurs qui décident de faire un don de lait à une association d'aide alimentaire aux plus démunis, voient leurs efforts couronnés. Le Premier ministre puis Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, l'avaient annoncé dès le mois de novembre, alors qu'était lancée la 29^e campagne des Restos. Le Gouvernement vient de finaliser le dispositif désormais opérationnel **dès ce mois de Janvier 2014.**

Après de longs débats européens et de sensibilisation en France, l'incitation fiscale aux dons agricoles permettra aux Restos du Cœur ainsi qu'aux autres associations touchées par ce dispositif, d'entrevoir une perspective un peu moins sombre au sein d'un hiver qui ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices.

Les producteurs laitiers qui feront un don de lait à une association auront droit à une déduction fiscale de 60% de la valeur de leur don (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaire hors taxes de l'exploitation agricole), bénéficiant ainsi du même avantage fiscal que les dons financiers des entreprises.

Chaque producteur pourra faire un don de lait à l'association de son choix

Le producteur pourra choisir parmi les douze associations habilitées, à qui il souhaite dédier son don, comme par exemple les Restaurants du Cœur. Une convention sera préalablement établie entre l'association et la laiterie.

Grâce à ces dons, les Restos recevront des produits laitiers locaux

Les produits distribués aux personnes démunies (lait, fromages, yaourts, etc.) seront directement issus du lait donné puis transformé par l'entreprise qui aura collecté auprès du producteur donateur.

Cette année, il y a urgence.

Pour être défiscalisés sur le prochain exercice, et distribués aux Restos avant 2015, les dons devront être effectués avant le 15 février 2014.

Depuis la création de l'association par Coluche en 1985, les 66 000 bénévoles luttent en France contre toutes les formes d'exclusion. L'an dernier, 130 millions de repas ont été distribués à 960 000 personnes dans plus de 2000 centres d'activités, **soit une augmentation de 11% en une seule année, 40% depuis le début de la crise ! Et l'association vient de dépasser le seuil tristement symbolique de 1 million de personnes accueillies cet hiver...**

Dans ce contexte, **les Restos doivent faire preuve de volonté et d'anticipation afin de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement et ne pas briser cette chaîne de solidarité. L'aide alimentaire constitue la première démarche d'inclusion sociale.** Mais parce qu'un repas ne suffit pas, les Restos s'attachent à encourager et soutenir la recherche d'emploi, l'insertion par l'activité économique, l'inclusion bancaire ou le conseil budgétaire, les vacances pour tous, les ateliers de français et l'accompagnement scolaire, l'accès à un toit et au droit etc... !

CONTACTS PRESSE

Maya Paumelle – Stella Antoniadis - 01 53 32 23 14 / 40 - communication@restosducoeur.org